L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,

Est située Rue Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables dix mois d'avance à en un an s'abonne quoique soit.

Nous abonnement ne sera arrêté, à quelque époque qu'il soit, que tous ne soient payés, et à moins que celui qui voudra interrompre son abonnement, en ait fait connaître son intention au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les Actes se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et ne se distribuent pas dans une seule langue. Le prix est fixé à UNE PIASTRE pour SIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Bien n'est dans le nombre d'insertions ne sera pas limité, excepté publics jusqu'à ce qu'on les arrête, et le nom de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les actes à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

AVIS AU PUBLIC.

LA compagnie des chemins à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, voit avec peine qu'au mépris des réglemens de Police de la Paroisse Jefferson, un grand nombre d'animaux sont laissés à Pabandon dans la ligne que parcourt son chemin; ces animaux ont déjà occasionné et occasionnent chaque jour principalement dans le tems des pluies, des degats considerable au chemin et aux fossés que la compagnie a fait faire de chaque côté.

Comme elle est à la veille de faire courir le char à vapeur, elle redoute les accidens qui ne manqueraient pas d'arriver fréquemment si elle n'appartait un prompt remède à cet abus; elle pavent en conséquence les propriétaires d'animaux que, pour protéger son chemin comme la charte lui en donne le droit, section 7me. ainsi que pour rassurer les passagers contre la crainte de toute espèce d'accidens, elle est déterminée, à partir de la publication du présent avis, à faire arrêter et conduire aux épaves, tous les animaux qui seront trouvés errant le long du chemin à coulisses depuis la limite inférieure de la Paroisse Jefferson jusqu'à Carrollton, conformément aux articules 33, 34 et 35; et suivants les réglemens de police de la Paroisse Jefferson.

Le public est prévenu en outre que la compagnie ne permettra à personne de passer à cheval ou en voiture d'aucune espèce, sur son chemin, dans les limites comprises dans la charte.

L F GENSBRES,
27 juil caissier, protem.

Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances.

Nlle-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 piastres par action devient dû ce jour et que conformement aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, ladite action sur laquelle paiement a été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déjà payées, pour le bénéfice de la compagnie. R CLAGUE, secrtaire. 21

Bureau de la Compagnie des Architectes du 5me. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 8 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription. Par l'article 5me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiemens déjà effectués. Par ordre de la direction.

8 juil J PLESSIS, secrétaire.

AVIS:

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Brisair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et ornementé à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—☞ ED. L'HOTE

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le voudront le 29 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaitre au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 30 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—un effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le tems pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'honneur du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—☞ JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

L'ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une halte très agreable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a connu les risques encourt bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucune rivale pour les encouragemens accordés à de semblables efforts. 28 mai—☞ WAYMOUTH

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

28 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignente à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA.

21 juil—☞ encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite ou je prissances.

6 juillet WM. HOOPER & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836, une belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Champ, appartenant à Mr Fradin. Dans cette maison on peut établir un superbe restaurant dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire. 24 mai

---

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Bienvenu et Marais, actuellement occupé par plus de cent Espagnols, et à cinq minutes du marché de la Nouvelle Orléans. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres en dépendances.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 168.
25 juil—☞ A. MARTELLE, 100 rue Royale.

Boulangerie à vapeur de Dundee.

BOULANGERIE ST-DENIS, située en face et jouxte celle de Dundee, en débarquant du navire Adrian, est à louer à très bon marché et à des conditions fort avantageuses et offre peut prêter sur la Levée.

ANDREWS & FRERES,
5 juin rue de Chartres no 19.

POUR LA MOBILE, LA PASSE CHRISTIAN, LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur MERCHANT, capitaine James Swiler, partira de l'entrepôt du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et arrivera à Pensacola tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

A partira de l'entrepôt du chemin à coulisses pour la Baie St Louis. Bateau je Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et arrivera de Pascagoula tous les vendredis, passant à 8 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à

GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURRELL,
agents.

N. B.—Tous les effets aux risques des passagers.

23 juillet

STEAMER MERCHANT.

Capitaine, Joseph Swiler.

LE public est par ces présentes informé que toutes les fournitures pour ce bateau seront payées comptant, à la présentation des bordereaux certifiés par le capitaine Swiler, et qu'en conséquence les actionnaires ne sont responsables d'aucune dette autrement contractée par quelque personne que ce soit du bord.

GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW,
JAMES CURELL,
} Agents.

7 août

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

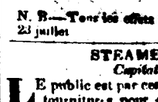

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du Les Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Manueville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain, à 7 heures 30 minutes du matin, où il y sera un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—☞

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxiet à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

---

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

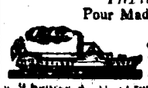

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR PHILADELPHIE.

Passage reduit a trente piastres, par la goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT & JAMES, capitaine Warren, devant partir mardi 14 du courant. Quelques passagers de plus peuvent être admis en s'adressant de suite à

10 a WILLIAM BRYAN, Vieille Levée no 36.

POUR BRAZORIA (TEXAS).

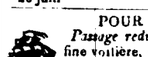

La goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

WILLIAM BRYAN, Vieille Levée no 36.

POUR BRAZORIA (TEXAS).

La goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.
31 juil no 19, rue de la Commune.

POUR TAMPICO OU MATAMORAS.

La goelette mexicaine bien connu IRIS, capitaine Espinola, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS.

28 juil

A LOUER OU A FRETER.

La goelette fine voilière MARY, capit. Richmond, est prête a prendre du frêt. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à

1 août WILLIAM BRYAN, 36, Vieille Levée.

POUR VERA CRUZ.

La goelette mexicaine AMERICA, capitaine Puis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barrils ou passage, s'adresse à bord ou à J PRATS & FILS.

28 juil.

POUR VERA CRUZ.

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour, pour le port ci-dessus. Pour le fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mézique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8 juin—☞ J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuse, aromatisées telles que citron, ménthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

26 juin—☞ RIVET SYBOLD & co.

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode Jacotot, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3pe—☞

Marchandises Sèches nouvellement arrivées.

FORTES cotonnades de Lowell et de Kersey, Bombazines et bombazettes noires, circassiennes superfines.

Canesburghs en pièces et demi pièces,
Cotonnades superfines de 5/4, bon teint,
Ecossaises pour meubles et de goût 4/4,
Mousselines rayées et à carreaux, nouveaux dessins,
Moustiquaires de diverses qualités et dessins en coton,
Courtepointes supérieures de 14/4
Crêpe d'Italie de toutes largeurs
Ridgeuils gonnelina et bordures rouges françaises
Toile d'Irlande de 4/4 en pièces et demi pièces
Toile à draps de diverses largeurs
Linge de table damassé français et irlandais
Mouchoirs fanagyens, nouveaux dessins, quelques uns riches
Velour noir de soie et de coton
Lasting d'Italie, soieries unies et figurées et taffas
Un bel assortiment de mouchoirs de goût
Habillemens pour dames au dernier goût de France
Mousselines et gingas d'Ecosse
Gants à jour au dernier goût, quelques uns à tous les doigts
Couvertures de laine, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises qui méritent l'attention des détaillans de la ville et de la campagne, à vendre par

ANDREWS & FRERES,
24 juil rue de Chartres, no 19.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans le 22 juillet 1835.

CONFORMEMENT à la loi la légion de la Louisiane est ordonnée et se réunira le Dimanche 23, du mois d'août, à 8 heures et demie du matin, sur le plein d'Orléans, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies convoqueront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de toute compagnie.

Le brigadier général compte sur le zèle et le coopération des officiers, sous officiers et soldats de la légion et sur leur obéissance aux lois de la milice, dont il espère qu'ils donneront toujours l'exemple.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la légion. D AUGUSTIN.
22 juil aide de camp.

Détenue à la geole de la Paroisse Jefferson le nègre FIGARO, se disant appartenir à M Trudeau, de la Paroisse St Jacques.

SUZANE, appartenant à mademoiselle Françoise.

MINDA, appartenant à M. Weiller de la N. Orléans.

HAMTON, appartenant à M. L. Millaudon.

Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en se conformant à la loi.

JACQUES CHARBONNET.
6 août shérif.

VINGT DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 18 mai dernier, le jeune nègre PETER, âgé d'environ 20 ans, taille d'à-peu-près 5 pieds 3 ou 4 pouces, peau très noire, regards sournois. Il avait une petite tumeur de la grosseur d'une noisette sur le front, provenant d'un coup. Toute personne qui le logera à la geole ou qui me donnera telles informations qui me le feront retrouver recevra la susdite récompense.

Les capitaines et autres sont prévenus de ne point le recevoir ni l'employer sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois.

6 août—5 JAMES MOONEY.

AVIS—Détenue à la geole du comté des Allemands, les deux nègres américains nommés Sam et Emee. Sam ne parle que l'anglais et se dit appartenir à Mr. Manarché. de la paroisse St Jacques, Emee ne parle aussi que l'anglais il est très noir et se dit appartenir à Mr Wadersposen, du Bayou Black. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de vouloir les retirer en se conformant aux lois et en payant les frais,

Paroisse St Jean Baptiste, ce 1 aout 1835.

OVIDE TROUARD.
6 août Pr. A. LUMINAIS, shérif.

$15 DE RECOMPENSE

Seront données à quiconque logera en prison, le nègre TOM, acquis récemment de la succession de feu Patrick Uriel, de la Paroisse St Jacques, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, parlant le français et l'anglais.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine suivis selon les lois de l'Etat.

Im,1me B ST MESME LE BRETON & Co.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignements. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3pe—☞

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

18 mai—☞ J. LEBLANC & co

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, en débarquement du navire Olympia, venant du Hâvre.

30 fromages de Gruyère 1re qualité; 25 domaines liqueurs de Guélaud, savoir: 8 caisses vérisez en bouteilles; 3 do eau de vie d'Autzick; 3 do crême de noyeaux, do curaçao; do maraquin; do huile de vanille; do crême de fleur d'orange au vin de champagne et 9 douzaines de Kyrch.

Conserves alimentaire de Colin à Nantes.

4 douzaines fruits naturel en bouteilles, fraises, framboises, groseilles, cérises, abricots, poires, mures et pasc marquées.

300 boites sardines à l'huile en petites et grande boites, 300 boites patés et autres articles de qualité supérieure et assortis comme suit:

Pâtés d'anguilles, do foies gras de Toulouse et de Strasbourg, de Lièvres, de Perdrix et Perdreaux, de cailles, d'Alouettes, de Jambon et moyannes boites.

15 Poulardes de Mons, Poulets, Oies, Perdreaux, Perdrixaux, Choux et autres, Canards aux petits pois &c, les pâtés et autres boites, en partie sont aux truffes.

80 boites truffes pures, cèps à l'huile et champignons.

200 bouteilles, petis pois au naturel, haricots verts, pêches et jullienne de colin, 6 barrils sardines pressées.

PASCALET & MICHON.
27 juil encoignure Chartres et Toulouse

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille—30 barriques vin de la marque de Bergasse; 25 caisses eaux assortie; 5 do anchois; 5 do câpres; 5 do olives et 5 do cornichons; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs; 2 jarres dattes fraiches; 4 jarres pruneaux en pobans d'environ 2 livres et un do figues en boites d'une livre, plus, 50 paniers huile d'olives de plagniol; 30 caisses macaronni; do vermicelle &c. 1 mâle saucissons de Lion, à vendre par

PASCALET & MICHON.
28 juil encoignure Chartres et Toulouse.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, tenant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
N. DELAPLAINE.

1er juillet—☞

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.

Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites vérolés à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxemberg, rue des Remparts no 17. 21mai

---

VACCINATION GRATUITE.

Le public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes visées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

AVIS

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard à Valle, Ste. Geneviève Missouri.

1 juil—6m

Le docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin: il vaccinera en même temps les enfans de qui en désirera.

5 juin—☞

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue e Chartres no 141. 1juil—☞

PARTIES DE PLAISIR.

LA superbe balancière TRYAL, capitaine Arches McDonnel, est partie dès ce jour à recevoir à son bord les amateurs d'un coup de boulina. Cette embarcation neuve augeant 7 avirons, cloués, doublés et chevillés en cuivre, peut recevoir une société nombreuse, et possède toutes les qualités que l'on peut désirer d'une vitesse loup de mer. 7 août

---

GOBELETS—20 caisses de gobelets reçus par le Marengo du Hâvre, commandés expressément pour usage des cafés, à vendre par cartons ou demi cartons par

M CROSBY.
3 août no 60 rue de Chartres

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient eu ma leur confiance à s'y référer sur M. Pedarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémeaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

28 juin CABOCHE.

VENTE PAR LE REGISTER.

Succession de François Robouam.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vendredi 28 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à Pencan à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrite appartenant à la succession de feu François Robouam.

Caroline, négresse américaine âgée d'environ 20 ans, et son enfant Lewis nègre âgé de 2 ans, la dite négresse Caroline est entreprise au pouce.

Lucy, mulâtresse âgée de 40 ans, un peu blanchâtresse et ne peu cuisinière.

Susanne, négresse âgée d'environ 30 ans. domestique de maison.

Conditions: un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L Férand, notaire public, aux frais des acquéreurs 27 juil

---

Succession d'Angelo Berthenad, femme décédée de James Serra Cuci.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Mardi 1er septembre prochain, j'exposerai en vente à la Bourse, encoignure des rues Bienvenu et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière, et les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de la dite Angela Berthenad, femme décédée de James Serra Cuci, savoir:

Propriété Foncière—Un lot de terre situé encoignure des rues Vieille Levée et St Jacques, faubourg Annonciation, mesurant 60 pieds de face à la première rue, par une profondeur de 120 pieds de face à la dernière rue, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Esclaves—Harriet, négresse âgée d'environ 33 ans, et son enfant Maria, d'environ 4 ans.

Susan, négresse âgée d'environ 23 ans, et son enfant Gustave, âgé d'environ 18 ans.

Charles, négrillon, âgé d'environ 5 ans.

Conditions de la vente: la propriété foncière à 6, 12 et 18 mois de crédit; les esclaves à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant W Christy, n. pub. aux frais des acquéreurs. 30 juil

---

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le régister des testamens—Mardi 25 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrit appartenant à la succession de feu Jonathan Ball.

ESCLAVES.

JANE, négresse âgée d'environ 23 ans.
JOHN, nègre âgé d'environ 12 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente pardevant H B Cenas notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 juil

---

Succession de feu Robert Lewis.

VENTE par le régister des testamens—Samedi 29 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, les esclaves ci après décrits, appartenant à la succession de feu Robert Lewis.

PETER, mulâtre âgé d'environ 35 ans.
JAMES, nègre âgé d'environ 30 ans.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés pardevant A Masureau n. pub. aux frais des acquéreurs. 28 juil

---

SUCCESSION de feu Miguel del Acebo.—Vente par le régister des testamens—Lundi 17 août 1836, à midi j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci-après décrit, appartenant à la succession de feu Miguel Acebo,

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, marronne. Conditions: 6 mois de crédit pour un billet endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not. pub aux frais de l'acquéreur. 15

A L'INSTAR DE PARIS, MAGASIN DE NOUVEAUTES EN GROS ET EN DETAIL.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson, no 58, vient de recevoir par la courtavarde de Marengo, les articles qui suivent, auxquels il ose croire que l'on puisse le désirer et qui lui manquaient en totalité.

Crême de Perse, ditto de concombres, ditto colin-cognac, ditto cold cream, ditto graisses d'ours, pommades, potordinaire, fine de deux onces, ditto d'une once, savons d'amandes et à la rose sur fine, le régénérateur des cheveux et le phinitrix, la poudre du lion, le mueilage, le sécletite pour teindre les cheveux en noir &c, eau de vie de Lavande Ambrée, et eau de cologne &c.

Gants de soie noire et couleurs, qualité très supérieure, gants de fils d'Ecosse couleurs et blancs.

Assortiment de peignes à noeuds, écailles, ditto en baile, ditto à poignée, brosses à dents, toutes qualités et assorties, glaces à main, et à chevalets connus à dépôt &c.

Nattes dites fausses queues toutes les longueurs et nuances, rats de chaire pour bandeaux lisse toutes grandeurs à touffes et à l'anglaise et autres genres assortis de grandeurs.

Un bel assortiment de chapeaux de soie surfine de mode avec leurs cartons, garnitures très bien soignés. 4 a

---

Opiat Balsamique du docteur Guerrero.

CET opiat, nouvelle découverte, est un remède incomparable et infaillible dans la maladie appelée Gonorrhée ou Coulante. Sa réputation est établie dans toute l'Amérique du Sud, et des témoignages des divers facultés de médecine de cette partie du globe attestent les prompts et infaillibles résultats de ce remède dans tous les cas de Gonorrhée.

Cet opiat balsamique est enclose dans des petits pots de plomb, avec une instruction sur la manière d'en faire usage. Il peut être facilement porté dans la poche soit par les personnes en voyage, soit par celles qui ne veulent pas faire connaître leur situation à un médecin ou à leurs amis.

Considérant cet opiat sous la forme d'une pâte agréable, et on prend d'autant plus aisément qu'on n'y trouve aucun goût, puisqu'il se trouve enveloppé dans une capsule de papin à cacheter préparé à cet effet, et dont on délivrera toujours, avec le médicament, une quantité suffisante. Mais une plus grande avantage sont de produire constamment et en très peu de temps une guerison infaillible, sans attaquer le tempérament le plus délicat, car le remède ne contient pas la moindre particule de mercure.

Avant d'offrir cet opiat au public, l'agent en a fait constater l'efficacité par plusieurs des plus célèbres médecins de New York. Le succès qu'ils ont constamment obtenus par son usage les ont engagé à déclarer que c'est le meilleur remède qu'ils aient jamais employé et ils ont généreusement consenti à répondre de la vérité de ces assertions.

PRIX—$1 50 le pot, à vendre chez les consignataires pharmaciens droguistes, seule agents de ce remède dans l'Etat de la Louisiane. CUSACH & Co.

rue St. Pierre no. 5, en face de la Place d'Armes.
10 mars—1an

MAGASIN DE MARBRES.

Rue de la Douane No. 30.

HENRY HUNT & Co. ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, en additions à leur ancien fonds, un superbe assortiment de dessus de cheminée en marbre dans le dernier genre, ainsi qu'un assortiment très riches, de grilles en fer de Russie et en autres des façons les plus en vogue. En outre ils ont constamment en magasin du plâtre de Paris, du ciment Romain et hydraulique, plusieurs de marbres, mortiers, vases, pierres tumulaires et monuments de toute description, sculpés en marbre, frontons &c. Ils ont des ouvriers capables de poser les articles ci-dessus et font la plus grande attention à l'écriture des lettres. Marbre blanc, granit bleu et blanc, pierre brune pour tuer toute espèce de bêtes. Tombeau terminé dans le plus bref délai. Tous les ordres dans leur genre d'affaires seront reçus avec reconn